

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2019

Présents : Mmes MM. BARAFFE Jean Pierre, DARD Didier, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOUSSET Claudine, GOSZKA Gilles, LEMAZO Karine, RIBIERE Jean François, ROPP Michèle

Absent excusé : M. CARISEY Nicolas (procuration à M. RIBIERE), LOMBARDET Christophe,

Absents : Mmes M. BARI Pierre, DOUMER Sonia, NOEL Charline

Secrétaire de séance : Mme GOUSSET Claudine (unanimité)

- 1. Assiette dévolution et destination des coupes de l'année 2020** : l'état d'assiette des coupes est approuvé pour 2020. L'ONF est chargée de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites. Le maire est autorisé à signer tout document relatif à cet objet. **Unanimité (10 voix POUR)**
- 2. Admission en non valeur** : pour les sommes de 161.34 € au budget eau et 67.13 € au budget assainissement collectif. Les crédits sont suffisants au chapitre concerné. **10 voix POUR ; 1 abstention (Mme ROPP)**
- 3. Admission en créances éteintes** pour le montant de 939.59 € correspondant à des factures d'eau émises entre 2016 et 2019. Les crédits sont ouverts. **Unanimité (10 voix POUR)**
- 4. Modification cycle de travail adjoint technique**, suite à l'avis favorable du Comité technique du 10 décembre, l'adjoint technique effectuera 35 H hebdomadaires selon la répartition suivante :

Semaine impaire 39 H	Semaine paire 31 H
Lundi : 8 h-12 h - 13 h-17 h	Lundi : 8 h-12 h - 13 h-17 h
Mardi : 8 h-12 h - 13 h-17 h Mercredi : 8 h-12 h - 13 h-17 h	Mardi : 8 h-12 h - 13 h-17 h Mercredi : 8 h-12 h - 13 h-17 h
Jeudi : 8 h-12 h - 13 h-17 h	Jeudi : 8 h-12 h - 13 h-16 h
Vendredi : 8 h-12 h - 13 h-16 h	

- 5. Avis de la commune sur les projets éoliens du Dôme Haut-Saônois dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale.** Le maire estimant qu'une information n'étant pas parvenue à temps pour permettre au conseil municipal de délibérer en toute connaissance, ajourne cette délibération avec l'accord des conseillers présents et la reporte au lundi 06 janvier 2020
- 6. Demande d'aide pour les sinistrés de la commune de LE TEIL.** Une somme de 100 € sera versée à cette commune de l'Ardèche touchée par un tremblement de terre en novembre 2019. **7 voix POUR ; 2 voix CONTRE (Mme ROPP, M. DONZE) ; 1 abstention (Mme LEMAZO)**
- 7. Convention missions temporaires avec le CDG.** Le maire ou l'un des adjoints, est autorisé à signer cette convention ; **Unanimité (10 voix POUR)**
- 8. Personnel rattaché aux différents services.** Les dépenses de personnel qui effectuent des tâches pour les autres services sont calculées comme suit :
AGENT DE MAÎTRISE ET ADJOINT TECHNIQUE : en fonction du nombre d'heures passées dans l'année (état issu du planning) pour les services CHALEUR, EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF et SPANC, avec la moyenne du coût des 2 agents (Brut + charges patronales)

REDACTEUR : en pourcentage de la rémunération brute et charges :

BUDGETS CHALEUR : 5 %

EAU : 7 %

ASST COL. : 3 %

SPANC : 1 %

Unanimité (10 voix POUR)

9. Nouveaux tarifs location salle à compter du 1^{er} janvier 2020

Pour les associations de la commune, la location de la salle reste gratuite pour une première manifestation dans l'année civile.

Le maire propose les tarifs suivants :

Bases de location	Tarifs <u>familles et associations locales</u>	Tarifs <u>associations extérieures</u> (pour animations à vocation sportive, culturelle, éducative, caritative et / ou humanitaire)	Observations
Repas dansant, bal, manifestation à entrée payante	325 €	400 €	Chauffage à payer + caution 400 €
Autres manifestations	125 €	170 €	Chauffage à payer + caution 400 €
Apéritif	95 €	140 €	Chauffage à payer + caution 400 €
Terrain foot et / ou vestiaires (loués seuls ou avec la salle)	95 €	95 €	Caution 170 €
Mariage, réunion privée	170 €	Non accordé	Chauffage à payer + caution 400 €
Vin d'honneur, anniversaire Salle n°2 (sans cuisine ni vestiaire)	50 € sans chauffage 80 € avec chauffage	/	Caution 400 €
Infos commerciales	50.00 €		

Unanimité (10 voix POUR)

10. Agent contractuel : modification indice. L'indice de rémunération par référence à l'échelon 1 du grade administratif (pour le poste d'agent contractuel créé par délibération du 4 octobre 2019) est Indice Brut 350, majoré 327 à compter du 1^{er} janvier 2020. Le maire est autorisé à signer un avenant au contrat.

Unanimité (10 voix POUR)

DIVERS

Une étude de diagnostic pour la réhabilitation de la salle polyvalente de Saulnot a été lancée par le Cabinet ITINERAIRES ARCHITECTURE, représenté par M. THOUVIOT, à la demande du maire. Son montant s'élève à 6 240 € TTC

M. DUPONT Denis demande l'autorisation d'effectuer les travaux pour un nouveau branchement au réseau communal de distribution d'eau potable.

20 H 15, départ de Mme ROPP Michèle

Présentation du projet de référé provision élaboré par Me SUISSA à déposer au Tribunal Administratif dans le cadre de l'affaire en cours initiée par le SIE des SIX BŒUFS.

M. Pascal DELON, ONF, est favorable à l'utilisation par Mme Charline NOËL (association CHOU et ENVOL) de la salle de l'ancienne mairie de Gonvillars car il n'en a pas l'utilité.

Présentation de la restitution sur les contrôles opérés sur les dépenses en 2018, sur le budget communal et les 5 budgets annexes. Aucune erreur patrimoniale significative n'est à relever, ce qui met en évidence la qualité du mandatement sur l'échantillon vérifié.

Le conseil communautaire a décidé de s'engager dans l'élaboration du contrat PACT 2 qui est la 4^{ème} génération de contrat proposé par le CD 70.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 11 juin 2019 relatif au devenir du site de l'ancienne carrière COLAS. Les 3 communes (Chavanne, Villers sur Saulnot et Saulnot) sont favorables à la reprise de ce site par l'entreprise BILLOTTE pour développer une activité de broyage et valorisation de bois et déchets bois.

Le rapport d'activité 2018 de l'agence départementale INGENIERIE 70 est mis à disposition des conseillers en mairie.

Une demande de compléments relative aux dossiers de demande d'autorisation environnementale des projets de parc éolien du Dôme Haut-Saônois EST et OUEST a été formulée à la société OPALE, suite au dépôt du dossier à la DREAL le 20 mars 2019. Depuis toutes les informations ont été fournies par OPALE, ce qui a permis au dossier de progresser et d'arriver à l'enquête publique.

Fin de séance à 21 H.

Fait à SAULNOT, le 17 décembre 2019
C. GAUSSIN, maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE SAULNOT" at the top, "R.F." in the center, and "70400" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.